



Assurance- crédit

PROTECTION DE PRÊT



PROTECTION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Qu'est-ce que l'assurance crédit

L'Assurance-crédit est une couverture optionnelle d'assurance vie, décès par accident, invalidité et perte d'emploi conçue pour vous aider, ainsi que vos proches, à respecter vos obligations financières en cas d'événement marquant. Les statistiques démontrent qu'un Canadien sur trois sera un jour invalide pendant une période minimale de 90 jours, et ce avant l'âge de 65 ans.¹ Même si vous survivez physiquement à un imprévu de la vie, y survivrez-vous financièrement?

*Une protection facile et économique
pour votre crédit.*



Caractéristiques de l'assurance crédit

Assurance vie/décès par accident

En cas de décès, la couverture Assurance-crédit vie ou décès par accident est conçue pour réduire ou rembourser le solde de votre location ou de votre prêt, afin d'assurer que le véhicule acheté demeure la propriété de votre bénéficiaire ou de votre succession.

Invalidité totale

En cas d'invalidité liée à une raison médicale applicable, l'Assurance-crédit invalidité totale couvre vos versements mensuels de location ou de prêt jusqu'à vous soyez remis sur pied, que l'incident grave se produise au travail, à la maison ou dans vos loisirs.

Invalidité accidentelle et perte d'emploi involontaire

En cas d'invalidité liée à un accident ou de perte d'emploi hors de votre contrôle, l'Assurance-crédit invalidité accidentelle et perte d'emploi involontaire couvre vos versements mensuels de location ou de prêt. Cette couverture vous permet de garder les mains sur le volant pendant que vous trouvez un nouvel emploi et retournez sur le marché du travail.

L'assurance-crédit fournit :

- Couverture jusqu'à 69 ans
- Durée de la couverture jusqu'à 96 mois
- Couverture jusqu'à 200 000
- Processus de réclamation facile
- Délai de traitement des demandes de remboursement de 48 heures
- Protection de la cote de crédit

1. Source: Benefits Canada, 2016.